

Initiatives parlementaires

ressources possibles. Par contre, si les objectifs de chacune des parties comme c'est le cas ici avec les provinces ne sont pas conciliables, c'est de mettre du sable dans l'engrenage que de prétendre de tout faire en voulant tout entrer dans le même moule, producteurs et consommateurs.

En terminant, je voudrais tout simplement signaler à mon collègue de Mackenzie que, malheureusement, le Bloc québécois n'appuiera pas son projet de loi, étant donné que la totalité des producteurs agricoles, des producteurs de pommes de terre du Québec consultés n'en voient pas le besoin et sont unanimes pour nous demander de s'opposer à ce projet de loi, ce que le Bloc québécois fera, d'ailleurs.

[Traduction]

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion ce matin de traiter du projet de loi C-266 parrainé par le député de Mackenzie.

Je dois dire au député de Mackenzie que ce projet de loi est présenté à un moment très inopportun de l'histoire de l'industrie de la pomme de terre. En général, ce sont les producteurs ou les provinces qui réclament ce genre de mesure législative. Dans le cas qui nous intéresse, je ne vois aucun producteur, aucune province ni aucun ministère de l'Agriculture qui appuie le projet de loi. La dernière demande pour un système de commercialisation méthodique des pommes de terre remonte à quelque temps déjà.

Je me souviens que, dans les années 80, au cours d'une campagne électorale, des producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'est du Canada ont réclamé la mise sur pied d'un système de commercialisation méthodique. À l'époque, on avait du mal depuis déjà quelques années à vendre les pommes de terre à un prix raisonnable et même à vendre les pommes de terre à n'importe quel prix.

Le Parlement de l'époque avait tenté d'amorcer des discussions susceptibles de mener à la création d'un système de commercialisation méthodique des pommes de terre. Cette tentative a échoué assez rapidement. La faible demande de pommes de terre, les problèmes de commercialisation observés à la fin des années 70 ainsi que les revendications des producteurs qui réclamaient un office de commercialisation des pommes de terre dans l'est du pays ont vite été oubliés. Dans l'ensemble, tous ces efforts n'ont rien donné.

On m'a signalé un fait que j'ignorais avant de lire la documentation sur ce projet de loi. Au début des années 90, un autre projet national de création d'un système de commercialisation méthodique des pommes de terre a vu le jour, mais est mort de sa belle mort, faute d'appui.

Pourquoi proposer ce projet de loi, alors que la commercialisation des pommes de terre connaît un succès sans pareil, où la demande de pommes de terre n'a jamais été aussi forte? Les prix versés aux producteurs ont rarement été aussi élevés et nous pourrions vendre deux fois plus de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard que nous n'en produisons.

Il y a une forte demande en provenance de l'Europe. Nous recevons des appels en provenance de pays où l'on n'était probablement pas au courant avant cette année de l'existence de l'Île-du-Prince-Édouard. On appelle nos exportateurs de pommes de terre.

• (1145)

La demande de pommes de terre est inhabituelle cette année. Même sans la sécheresse ou quoi que ce soit d'autre qui a nui à la récolte de la pomme de terre en Europe, la demande pour la transformation des pommes de terre croît régulièrement d'une année à l'autre. La demande de pommes de terre de consommation et de pommes de terre de semence de l'Île-du-Prince-Édouard s'est remise de la crise causée par le PVY-n.

Le secteur se porte très bien. Rien ne garantit que ce sera toujours le cas mais, s'il y a des agriculteurs qui pratiquent un marché libre, ce sont sûrement les producteurs de pommes de terre de l'est du Canada. Ils n'ont que très rarement compté sur le gouvernement pour une stabilisation quelconque ou un renflouement de leur secteur. Ils ont cultivé eux-mêmes leurs pommes de terre. Ils ont commercialisé eux-mêmes leurs pommes de terre. Ils ont exporté eux-mêmes leurs pommes de terre et ils ont établi eux-mêmes leurs marchés en Amérique du Sud et outre-mer, en Algérie et au Moyen-Orient. Ils se sont fort bien débrouillés et ils ne voient vraiment pas comment le gouvernement pourrait les aider le moins possible à vendre leur récolte.

Compte tenu de la situation dont le député bloquiste a fait mention tout à l'heure et qui concerne le libre-échange, le GATT et l'ALENA, notamment, les producteurs de pomme de terre sont probablement davantage prêts à supprimer les barrières commerciales que tout autre groupe de producteurs du Canada. Ils n'ont jamais été en faveur des barrières commerciales. Ils ont toujours dû compter sur un certain esprit de libre-échange pour commercialiser leur produit.

En dépit de cela, la superficie cultivée en pommes de terre a presque doublé depuis la dernière fois qu'on a réclamé un projet de loi comme celui-ci, en 1980, soit au cours des 15 dernières années. Ils n'ont pas seulement réussi à commercialiser leurs pommes de terre. Ils ont presque réussi tous les ans à accroître et à écouler leur production.

Leur seule expérience avec le gouvernement découle de la crise du PVY-N. On a cru qu'il serait impossible de commercialiser nos pommes de terre en 1991 et 1992. Le gouvernement a aidé les producteurs à détruire des milliers de livres de pommes de terre contre un certain prix afin de soulager le marché des pommes de terre stockées.

Or, quelques mois plus tard, il y a eu une demande pour les pommes de terres qui avaient été détruites. Et les producteurs auraient touché beaucoup plus d'argent sur le marché qu'ils n'en avaient reçu du gouvernement. Chaque fois que le gouvernement se mêle du marché, il a tendance à le dénaturer. Il vaut mieux s'en remettre, surtout ces jours-ci, au régime de marché. La pomme de terre est un produit de marché libre qui se porte très bien.

Je regrette de ne vraiment pas pouvoir soutenir mon collègue du NPD à l'égard de ce projet de loi, mais celui-ci n'a essentiellement pas l'appui des producteurs de pommes de terre ni des gouvernements dans l'est du Canada.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-266, mesure d'initiative parlementaire qui porte sur la commercialisation méthodique des pommes de terre.

Mon discours comporte quatre éléments principaux. Premièrement, je vais expliquer brièvement en quoi consiste ce